



Termes de référence

Recrutement d'un(e) Conseiller(ère) Technique Junior pour le projet APA Nagoya II

1. INFORMATIONS SUR LE POSTE :

Pays	Maroc
Titre du projet :	Opérationnalisation du cadre national APA et développement de produits innovants et chaînes de valeur basées sur des ressources génétiques afin d'améliorer le partage des avantages, le développement rural durable et la conservation de la biodiversité.
Type de contrat	Contrat de travail de droit marocain, à durée déterminée, renouvelable annuellement.
Date de début : (date à laquelle le candidat sélectionné est censé commencer)	Mars 2026
Relevant de :	Projet APA Nagoya II
Lieu affectation :	Basé à Rabat avec des missions dans les deux régions pilotes du Projet

2. CONTEXTE :

Le Maroc se distingue par sa richesse en biodiversité, grâce à sa position unique à l'intersection de trois régions biogéographiques. Cette richesse est illustrée par une grande variété d'écosystèmes, abritant une multitude d'espèces animales et végétales, dont un pourcentage significatif est endémique. Cette diversité biologique n'est pas seulement un trésor national, mais aussi une ressource cruciale pour la bio-prospection, notamment avec une riche pharmacopée de plantes médicinales et aromatiques. Cependant, la biodiversité marocaine est sous une pression constante, menacée par la dégradation et la perte d'habitats, exacerbées par des activités humaines et le changement climatique.



Les lacunes du cadre juridique pour la gestion des ressources génétiques a historiquement conduit à une exploitation non durable et à des cas de bio-piraterie. Le Protocole de Nagoya offre une opportunité de rectifier cette situation en établissant des règles claires pour l'accès et le partage des avantages, favorisant ainsi une utilisation équitable et durable des ressources génétiques. D'autre part, la valorisation économique de ces ressources, par le biais de chaînes de valeur spécifiques, pourrait représenter une source substantielle de revenus, encourageant la conservation et la restauration de la biodiversité.

Dans cet esprit, le Maroc a développé une stratégie nationale et un cadre juridique pour l'Accès et le Partage des Avantages (APA), illustrant un engagement profond envers la conservation de la biodiversité et le développement durable. Ce cadre cherche à équilibrer la protection de la biodiversité avec le développement économique, en encourageant des chaînes de valeur durables qui bénéficient tant au pays qu'à ses communautés locales. Une approche participative, notamment dans la gestion des forêts, souligne l'importance de l'implication des communautés locales dans ces efforts.

Avec la ratification du Protocole de Nagoya en juillet 2022, le Maroc s'efforce à renforcer et à rendre opérationnel le cadre juridique et institutionnel national pour l'APA. Le projet APA II, conçu pour s'aligner sur cet engagement et incarne une vision ambitieuse pour la préservation de la biodiversité au Maroc, en s'appuyant sur des principes de durabilité, de justice, et de partage équitable des bénéfices. Il reconnaît la biodiversité comme une ressource stratégique pour le développement économique, tout en mettant en avant la nécessité d'une approche intégrée et participative pour sa conservation et son utilisation durable.

Le projet est mis en œuvre dans des sites stratégiques tels que la commune d'Itzer, dans la région de Daraa-Tafilalt, ainsi que dans les communes de Talouine, Aoulouz, dans la région de Souss-Massa, ciblant des ressources génétiques précieuses comme le safran, et l'argan. Avec un investissement total de 2 076 620 USD sur une durée de 5 ans, le projet bénéficiera directement à 3 000 personnes, favorisant des pratiques améliorées sur 34 000 hectares de paysages.

L'objectif du projet est de consolider et de rendre opérationnel le cadre juridique et institutionnel national en matière d'APA, notamment par le développement de produits et de chaînes de valeur APA pilotes, afin de permettre un accès approprié aux ressources génétiques au Maroc et un partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation, pour un développement rural durable et l'utilisation durable de la biodiversité et des écosystèmes d'importance mondiale.

Cet objectif sera atteint grâce aux cinq composantes interdépendantes suivantes :

- **Composante 1** : Consolidation du cadre national APA et des capacités et connaissances connexes
- **Composante 2** : Développement de nouveaux produits et chaînes de valeur APA dérivés des ressources génétiques dans le cadre de la législation nationale sur l'APA.
- **Composante 3** : Renforcement de la gouvernance et de la conservation de la biodiversité par l'intégration et le partage des avantages dans deux régions cibles.
- **Composante 4** : Sauvegardes, genre et gestion des connaissances.
- **Composante 5** : Suivi et évaluation.

Dans ce contexte, le Projet APA Nagoya II, mis en œuvre par le Ministère de la Transition Énergétique et du Développement Durable en collaboration avec le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), recrute un(e) Conseiller(ère) Technique Junior (CTJ).

Le/la CTJ apportera un appui technique direct à l'équipe de gestion du projet afin de contribuer à la bonne exécution des activités prévues et à la réalisation effective des résultats attendus. Il/elle jouera un rôle clé dans l'appui à la mise en œuvre opérationnelle des composantes du projet, la coordination technique avec les partenaires, ainsi que dans la consolidation des connaissances et des bonnes pratiques générées par les activités du projet.

3. OBJECTIF DU POSTE :

Sous la supervision directe du **Coordonnateur National du Projet**, le/la Conseiller(ère) Technique Junior (CTJ) apporte un **appui technique transversal** à la planification, à la mise en œuvre, au suivi-évaluation et à la capitalisation des activités du Projet APA Nagoya II.

Le/la CTJ contribue à renforcer :

- La **qualité technique** des interventions,
 - La **cohérence opérationnelle** entre les composantes du projet,
 - La **capitalisation des connaissances** et la visibilité des résultats, tout en agissant **sous validation et orientation du coordonnateur du projet**.

4. TACHES ET RESPONSABILITES :

4.1. Appui à la mise en œuvre technique du projet :

Sous la coordination et la validation du Coordonnateur du projet, le/la CTJ est chargé(e) de :

- Contribuer à la **planification annuelle** et à la mise en œuvre opérationnelle des activités techniques, conformément aux plans de travail approuvés.
 - Appuyer la **préparation des termes de référence**, la sélection technique et le suivi des prestataires, experts et bureaux d'études.
 - Participer à la **revue technique**, à l'analyse et à la consolidation des rapports, études et autres livrables produits dans le cadre du projet.
 - Veiller à la **cohérence technique** des activités mises en œuvre avec :
 - Les orientations stratégiques du projet ;
 - Le cadre juridique national APA ;
 - Les politiques nationales en matière de biodiversité et de développement durable.
 - Appuyer le Coordonnateur National dans le suivi de la mise en œuvre des plans transversaux du projet (genre, sauvegardes environnementales et sociales, engagement des parties prenantes).

4.2. Suivi et reporting :

En appui au système de suivi-évaluation du projet, le/la CTJ :

- Contribue à la **collecte, compilation et analyse des données** relatives aux indicateurs de performance du projet, y compris les indicateurs du cadre de résultats UNDP-GEF.
 - Appuie la préparation des **rapports techniques et financiers périodiques** (trimestriels et annuels), tableaux de bord de suivi et notes de synthèse, sous la supervision du Coordonnateur.
 - Contribue à l'alimentation des outils de reporting requis par le PNUD et le FEM (notamment le **GEF PIR**), sous validation du Coordonnateur.
 - Identifie les écarts potentiels dans la mise en œuvre des activités et propose des **mesures correctives** à soumettre à l'appréciation du Coordonnateur.

4.3. Coordination et mobilisation des partenaires :

Le/la CTJ appuie le Coordonnateur dans :

- La coordination technique avec les **institutions nationales et régionales**, centres de recherche, acteurs privés et communautés locales impliquées dans les chaînes de valeur APA.
 - Le renforcement de la **synergie entre les partenaires** du projet afin d'assurer la cohérence et la complémentarité des interventions sur le terrain.
 - L'organisation technique et logistique des **missions, réunions de coordination, ateliers, formations et consultations**, en lien avec les partenaires du projet.

4.4. Capitalisation, communication et gestion des connaissances :

- Contribuer à la documentation des expériences, leçons apprises, innovations et bonnes pratiques issues des activités du projet.
 - Appuyer la production de supports de communication et de sensibilisation sur l'APA, la conservation de la biodiversité et le développement durable.
 - Participer à la diffusion et à la valorisation des connaissances générées, en appui à la stratégie de gestion des connaissances du projet.

5. LIEU D'AFFECTATION :

Le/la Conseiller(ère) Technique Junior (CTJ) sera basé au Maroc (Rabat).

En fonction des besoins du projet, le/la Conseiller(ère) Technique Junior pourra être amené à effectuer dans les **régions de mise en œuvre du projet Souss-Massa et de Draa-Tafilalet et auprès des institutions partenaires**, qui seront couverts par le projet et sujets aux validations préalables des superviseurs.

6. QUALIFICATION/EXPERIENCE ET DIPLOME :

Le/la Conseiller(ère) Technique Junior devra posséder les qualifications suivantes :

Formation académique	Diplôme universitaire de niveau Bac+5 (Master ou équivalent) en environnement, économie de l'environnement, biodiversité, gestion des ressources naturelles ou tout autre domaine connexe pertinent.
Expérience professionnelle	Une expérience professionnelle d'au moins deux (2) ans dans la mise en œuvre de projets liés à la conservation de la biodiversité, au développement durable ou à la gestion des ressources naturelles.
Compétences	<ul style="list-style-type: none"> Une expérience professionnelle en matière de travail dans le cadre des projets de coopération, avec des acteurs institutionnels. Une expérience professionnelle avec une Agence des Nations au Maroc serait un avantage. Expérience dans la rédaction de TDR, le suivi de prestataires et/ou l'analyse de livrables techniques souhaitée. Une bonne connaissance du cadre réglementaire national en matière d'environnement, de marchés publics et de biodiversité ; Une maîtrise des méthodes et outils de gestion et de suivi-évaluation de projet (Gestion axée sur résultats, Standards Environnementaux et Sociaux, Analyse genre, etc.) ; Une maîtrise de l'outil informatique particulièrement les logiciels Word, Excel et PowerPoint et de l'internet. Bonnes capacités d'organisation et de communication.
Langue	Maitrise de l'Arabe et le Français (parlé et écrit) indispensable Connaissance de l'Anglais (écrit et parlé) est souhaitée.
Qualités	Respect de l'éthique dans le milieu professionnel ; Grand sens de responsabilité, esprit d'initiative, flexibilité ; Fort esprit d'équipe et de collaboration ; Respect de la diversité et du genre.

7. MODALITES DE CANDIDATURE

Les candidats intéressés sont invités à soumettre leur dossier complet **avant le 03 février 2026** à l'adresse email suivante : projetapaii@environnement.gov.ma

Objet de l'email obligatoire : Candidature – Conseiller(ère) Technique Junior – Projet APA Nagoya II

Composition du dossier de candidature : Le dossier devra comporter les documents suivants, au format PDF.



- Curriculum Vitae détaillé (**format Europass ou équivalent**), incluant les références professionnelles et contacts des superviseurs précédents ;
- Copie du diplôme **de niveau Bac+5 (ou équivalent)** ;
- Lettre de motivation (**maximum 2 pages**) précisant les motivations pour le poste, les **compétences spécifiques** et l'**expérience pertinente** ;
- Copie de la carte d'identité nationale **ou passeport (facultatif mais recommandé)**.

Procédure de sélection

1. **Pré-sélection** : examen des dossiers sur la base des critères de qualification et d'expérience ;
2. **Évaluation technique** : analyse des CV et lettres de motivation par un comité ;
3. **Entretiens** : avec les candidats shortlistés (présentiels ou en visioconférence) ;
4. **Vérification des références** : auprès des employeurs précédents.